

# Relevé de décisions

## Réunion de bureau du COREVIH-Bretagne du lundi 27 janvier

### Présents :

Membres	
François Bénézit	Présent
Myriam Besse	Présente
Luc de Saint- Martin	Présent
François Baptiste Drévilion	Présent
Gérald Guerdat	Excusé
Morgane Lavigne	Absente
Nadine Marchand	Absente
Eric Maniscalco	Excusé
Cédric Arvieux	Présent
Équipe	
Hadija Chanvril	Présente
Myriam Le Bot	Présente
Invitée	
Marie Bertin	Présente

Sujet	Discussion	Décision
Validation du compte rendu du 16 décembre dernier	<p>Pas de demande de modification Compte rendu validé par les membres du Bureau</p> <p>François-Baptiste s'informe sur le suivi des nouvelles découvertes de VIH dans les Côtes-d'Armor. Cédric informe le bureau que les TECS auront finalisé leur analyse des nouvelles contaminations d'ici la fin janvier.</p> <p>Hadija précise qu'une réunion est programmée début février avec AIDES, ENIPSE, le Planning 22 et les CSS afin de renforcer les actions de prévention dans ce département.</p>	Validé et à publier sur le site internet du COREVIH
Retour sur l'assemblée plénière du 23 janvier 2025	<p><b>Tour de table du Bureau sur cette plénière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les thématiques abordées ont été jugées très diversifiées et intéressantes.</li> <li>- Les participants ont apprécié de se retrouver, d'échanger ensemble, et ont trouvé les discussions riches en informations, notamment pour mieux connaître les acteurs impliqués.</li> <li>- De nombreux participants se sont également renseignés sur la future candidature des membres du CoReSS.</li> </ul> <p><b>Points supplémentaires évoqués :</b></p> <p>Hadija informe que six référents de l'ARS ont été identifiés pour reprendre les anciennes missions d'Anne Le Fèvre. Concernant les missions spécifiques du CoReSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Violences &amp; santé sexuelle</b> : Anthony Le Bot.</li> <li>- <b>Réforme des CoReSS et santé sexuelle</b> : Mathieu Chapin-Nédelec, en collaboration avec Anthony Le Bot.</li> <li>- <b>TROD</b> : Anita Mogal (lancer le groupe de travail).</li> <li>- <b>Violence</b> : Camille Barbier – Bouvier</li> <li>- <b>IVG</b> : Salima Taymi</li> </ul> <p>L'ARS prévoit de revenir vers le CoReSS au cours du second semestre pour discuter d'un éventuel recrutement visant à pourvoir le poste laissé vacant par Mme Le Fèvre, qui reste actuellement en suspens.</p>	Cédric va recontacter Pr Andro pour confirmer sa proposition de retour l'année prochaine.
Préparation à l'installation du futur CoReSS en Bretagne	<p align="center"><b>Calendrier à venir pour la nomination de la plénière par l'ARS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Février 2025</b> : L'ARS Bretagne diffusera l'appel à candidatures.</li> <li>- <b>Mars 2025</b> : Nomination des membres par l'ARS.</li> <li>- <b>Jeudi 3 avril 2025</b> : Installation officielle de la plénière du CoReSS (lieu à confirmer).</li> </ul>	

	<p>Aucune information n'a été communiquée concernant une éventuelle sollicitation du COREVIH par l'ARS pour des arbitrages sur les candidats, sachant que l'ARS est en mesure de procéder seule à ces décisions.</p> <p><b>Rendez-vous programmés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Hadija / Mathieu Chapin-Nédelec - ARS Bretagne :</b> Réunion prévue le 30 janvier pour organiser la nomination et travailler sur l'appel à candidatures.</li> <li>• <b>Réseau Louis Guillou / ARS Bretagne :</b> Réunion prévue le 4 février pour le cadrage de l'intégration du pôle de coordination Santé Sexuelle au CoReSS.</li> <li>• <b>Réunion interne ARS (date à définir) :</b> Points à aborder, entre autres, l'équité entre les 4 collèges, avec une attention particulière au Collège 3, notamment sur la possibilité d'une dérogation de l'ARS permettant d'intégrer des associations non agréées dans ce collège.</li> </ul> <p>Cédric : Dans la dernière version du projet de cahier des charges, le terme « agréé » relatif aux associations est mal positionné dans la phrase, ce qui prête à confusion et ouvre la porte à diverses interprétations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En Bretagne, le budget 2025 a été reconduit sur la base du budget 2024, avec une reconduction complète des crédits issus du CPOM du CHU. Cependant, le financement de 50 000 € lié au poste de chargée de mission n'a pas été inclus. À suivre pour les années à venir.</li> <li>- Sur 2025, pas de modification de l'équipe salariale des TECS</li> <li>- Prévoir en juin un séminaire avec les anciens et nouveaux membres du Bureau</li> <li>- Le cahier des charges des CoReSS inclut des modalités relatives au règlement intérieur avec des points importants à surveiller dans sa version définitive. La rédaction du règlement intérieur du CoReSS Bretagne devra être réalisée par ses membres, en tenant compte des spécificités propres à chaque région.</li> </ul>	<p>Hadija se renseigne avec Mathieu Chapin-Nédelec sur l'organisation de la réunion d'installation du 03/04/2025</p> <p>Après retour d'Hadija, Myriam LB se renseigne après de l'Hôpital Sud pour la salle de conférence A &amp; B / Hôtel du Mercure / polyblosne pour salle de réunion supérieur à 50 personnes</p> <p>Myriam LB se charge de contacter « Conleau » afin de vérifier sa disponibilité pour organiser le séminaire en juin, soit le samedi 14 juin, soit un jour en semaine.</p>
<p>Point d'avancement sur la réforme CoReSS au national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune nouvelle information à partager depuis le dernier Bureau du 16/12/2024.</li> <li>- Remonté à la DGS que le modèle de rapport d'activité avait trop d'indicateurs</li> <li>- Groupe de travail RH s'est rencontré la semaine dernière : pas de CR à ce jour</li> <li>- Concernant les portages : deux portages associatifs sont en place à Grenoble et Lyon, tandis que la Bretagne fonctionne avec un portage hospitalier via le CHU de Rennes. Ce modèle de portage n'est pas définitif et pourra être réexaminé dans les mois à venir.</li> </ul> <p><b>Rendez-vous programmé :</b></p> <p>Une réunion entre l'ARS Bretagne, le COREVIH et la direction du CHU de Rennes est prévue le 20 février pour aborder la réforme du CoReSS, en se concentrant sur les aspects liés aux ressources humaines, aux finances et aux référents en lien avec le CoReSS, ect....</p> <p>Hadija a présenté le Guide de fonctionnement du CoReSS du COREVIH GRAND EST. Il est proposé de discuter de la possibilité de créer un guide similaire pour le CoReSS Bretagne, afin d'établir les lignes directrices concernant les frais de fonctionnement, les dépenses, les recrutements, les déplacements, etc.</p>	<p>Cédric informe de la possibilité qu'un membre du Bureau soit présent à cette rencontre</p>
<p>Fin de contrat en 2025 de la convention avec l'ISM sur l'interprétariat</p>	<p>La convention entre ISM Interprétariat et la DGS a pris fin en janvier 2025. Elle prévoyait un financement de 190k€ par an pour la Bretagne. Cependant, le temps consacré à ce service est jugé trop important par rapport au budget alloué.</p> <p>La fin de cette convention nationale, qui permettait aux CeGIDD et CLAT d'accéder au service d'interprétariat d'ISM via un code unique, soulève des questions sur la manière dont les structures et établissements vont s'adapter.</p> <p>En 2024 les codes de l'hôpital en facturation classique étaient utilisés sur Quimper, actuellement pas de solution trouvée. Pas de d'estimation de coût réel évalué par les services hospitaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les impacts de la fin de la convention dans les services concernés et réaliser une évaluation en Bretagne.</li> <li>- Estimer les coûts supplémentaires que cela va représenter pour les CeGIDD et autres structures impactées.</li> </ul>	<p>Myriam LB se renseigne auprès de l'ISM pour le</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le montant annuel des dépenses d'interprétariat ISM en 2024 sur l'ensemble de la Bretagne, pour les CeGIDD. Cela inclut le nombre de demandes, de facturations, et les coûts par département et par CeGIDD.</li> <li>- Interroger tous les CeGIDD pour savoir s'ils ont trouvé une solution d'accès à l'interprétariat, soit via un contrat avec leur établissement, maintenant que la convention est terminée.</li> <li>- Interroger l'ensemble des Cegidd pour savoir si, maintenant que le contrat est fini s'ils ont un accès à l'interprétariat via leur établissement par un contrat d'établissement.</li> </ul>	<p>budget 2024 des Cegidd breton</p> <p>Cédric interroge les Cegidd via un mail</p>
<p>La confidentialité des mineurs(es) lors des dépistages en laboratoire</p>	<p>Marie nous signale un incident de rupture de confidentialité concernant une mineure lors d'un test de grossesse, malgré le code de confidentialité inscrit sur l'ordonnance pour la prise en charge d'une mineure sans passage de carte vitale.</p> <p>Information remontée à la CPAM et la personne référente du dossier va être informée : en attente de retour de la CPAM</p> <p>Le problème de la confidentialité des mineurs lors des dépistages ou analyses en laboratoire est un sujet déjà évoqué et qui nécessite une résolution rapide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacter le correspondant de la CPAM pour les sensibiliser et organiser une formation en interne, notamment pour éviter les erreurs de saisie (par exemple, décocher la case au lieu de la cocher).</li> <li>- Informer les laboratoires de biologie des démarches à suivre pour les dépistages des mineurs, avec l'option d'une formation via MonTestIST.</li> <li>- Mettre en place une démarche coordonnée avec la CPAM et les biologistes, notamment en envoyant un courrier pour clarifier les procédures.</li> <li>- Envisager d'élargir MonTestIST pour inclure les tests de grossesse dans la plateforme.</li> </ul> <p>François-Baptiste demande si possibilité de délivrer la PrEP aux mineurs sans accord des parents Cédric : sauf erreur, en dehors de la contraception d'urgence, pas de possibilité de délivrer de traitement de façon anonyme en ville, mais cela reste possible en CeGIDD.</p>	<p>Cédric ou Marie recontacte Estelle Oléron à la CPAM et revoir avec Cécile Dollo</p>
<p>Questions diverses</p>	<p>Les réunions du Bureau pour les mois de février et mars seront organisées le 3ème lundi du mois, au lieu du 4ème. Cette modification devra être confirmée avec Eric. À noter que le 3ème lundi de février tombe pendant les vacances scolaires.</p> <p>Pour information : La journée « Patients », initialement prévue pour le samedi 29 mars 2025, est reportée au samedi 24 mai 2025, dans le département 22. Le lieu reste à définir.</p>	<p>Cédric se renseigne auprès d'Eric</p>

**PROCHAINE REUNION** : Bureau le 24 février 2025 – en visioconférence

Prise de note : Myriam Le Bot /Cédric Arvieux / Hadija Chanvril